

COMMUNE DE
CRESPIAN

ÉLABORATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME

- 3.1.3 -

PIÈCES GRAPHIQUES - PLANS DE ZONAGE
Prise en compte du risque feux de forêt

Échelle : 1/5000^e

DOSSIER PRÉALABLE À L'ARRÊT DE PROJET

Prescription par D.C.M. du 27/04/2008
Arrêt du projet par D.C.M. du
Approbation par D.C.M. du

Avec le concours de

Mairie de
Crespian

Hôtel de ville
Le village
30260 CRESPIAN
Tel.04.66.77.68.51
Fax. 04.66.77.81.51
mairiedecrespian@wanadoo.fr

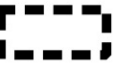
Urba.pro
Urbanisme et projets

15 rue Jules Vallès
Résidence le Saint-Marc
34200 SETE
Tel.04.67.53.73.45
Fax.04.67.58.37.31
urba.pro@groupeama.fr

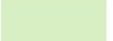
LÉGENDE



Limite communale



Limite de zone, de secteur et de sous-secteur du P.L.U.



Zones exposées aux incendies

La présente carte, sur le territoire communal de Crespian, indique les zones exposées aux incendies : bois, landes, maquis, garrigues, plantations et reboisement, ainsi que tous les terrains situés à moins de 200 mètres de ces formations.

La définition des ces zones est basée d'une part sur la carte forestière issue de l'inventaire forestier national (IFN V1) éditée par l'IGN, et d'autre part, sur une analyse par photo-interprétation menée par le bureau d'étude.
Ainsi la carte présentée est susceptible d'évoluer.



Zone d'application des dispositions relative au débroussailllement réglementaire en vertu de l'arrêté préfectoral n°2013008-0007 du 8 janvier 2013

L'échelle de représentation est le 1/5 000^e, les informations figurant sur cette carte ne doivent pas être interprétées, utilisées ou présentées à une échelle plus grande.

Source : Cadastre DGFIP 2014

